

# Hauts-de-Seine matin

## La justice donne raison aux gendarmes mutins

Sanctionnés en 2007 pour avoir refusé de déménager d'Issy-les-Moulineaux, treize gendarmes musiciens viennent d'obtenir justice.

### ISSY-LES-MOULINEAUX

**P**our l'honneur, ils n'ont rien lâché. Le tribunal administratif de Melun vient d'annuler les 13 sanctions prononcées il y a plus de trois ans par la hiérarchie militaire contre des gendarmes musiciens d'Issy-les-Moulineaux. En 2007, le petit groupe avait refusé de quitter les locaux du fort d'Issy, pour rejoindre une autre caserne, à quelques kilomètres de là, à Maisons-Alfort, dans le Val-de-Marne. Insoumission, rébellion, contestation : c'était le début d'un bras de fer qui a dépassé le cadre de la Grande Muette pour s'achever dans les prétoires et finalement leur donner raison.

« C'est une victoire. C'est la première fois qu'une *class action* de cette ampleur aboutit dans la gendarmerie nationale », s'enthousiasme M<sup>e</sup> Renaud Rialland, l'avocat des gendarmes. Au départ, en 2007, ils étaient 70 militaires de la musique de la gendarmerie sur la sellette à devoir déménager du fort d'Issy pour Maisons-Alfort. Le but était d'installer la Direction générale de la gendarmerie (DGGN) sur le site d'Issy. Fin juillet 2007, 42 gendarmes demandent au TA de Melun de suspendre l'ordre de mutation. Ils estiment que les nouveaux locaux sont insalubres et contiennent de l'amiante.

La juridiction a jugé illégaux l'ordre de mutation ainsi que la punition liée au refus des gendarmes de l'exécuter

En vain, cette première action se solde par un échec. Treize d'entre eux refusent malgré tout de rendre les armes et restent à Issy. La riposte ne tarde pas et leur hiérarchie condamne les mutins à vingt jours d'arrêt. « Le tribunal rappelle aujourd'hui que, si les militaires sont



Les gendarmes musiciens, ici lors d'une cérémonie à l'Arc de Triomphe, ont refusé de quitter Issy-les-Moulineaux pour Maisons-Alfort (Val-de-Marne). Après une longue procédure, treize d'entre eux ont obtenu gain de cause.

soumis au devoir d'obéissance et au principe de mobilité, ces devoirs ne sont pas absolus puisque : le subordonné ne doit pas exécuter un ordre prescrivant d'accomplir un acte manifestement illégal. La juridiction a

### MOT

#### Class action

Ce terme évoqué par M<sup>e</sup> Renaud Rialland, avocat des gendarmes, est une notion juridique qui n'a pas cours en France. Très utilisée aux Etats-Unis, la « class action » est synonyme d'action de masse ou de procès collectif. En anglais, le terme de « class » désigne une catégorie de personnes ayant subi le même préjudice. « Les décisions rendues par le tribunal de Melun s'en approchent, mais il s'agit de treize procédures distinctes et de treize jugements indépendants mais identiques », précise l'avocat des gendarmes.

jugé illégaux l'ordre de mutation ainsi que la punition liée au refus des gendarmes de l'exécuter », insiste M<sup>e</sup> Rialland. Pourtant, la victoire a un goût amer. Sur treize militaires en cause, cinq sont retournés à la vie civile, deux ont pris leur retraite et les six derniers ont finalement rejoint contraints et forcés Maisons-

#### « Un véritable gâchis »

JACQUES BESSY ● vice-président de l'Association de défense des droits des militaires

**D**ès le départ, les gendarmes musiciens ont été soutenus par l'Adedfrolim, l'Association de défense des droits des militaires. Composée d'anciens militaires, cette structure parle au nom de ceux qui sont tenus à un devoir de réserve. « Légalement, la hiérarchie a prononcé la sanction trop tôt. C'est pour cette raison que le tribunal lui a donné tort. L'honneur de ces gendarmes est lavé mais ils doivent des

Alfort. De plus, tous doivent de fortes sommes pour avoir occupé illégalement le site d'Issy pendant environ un an. « C'était une bataille et une victoire pour laver leur honneur. Le pouvoir judiciaire a sanctionné le pouvoir militaire », résume leur avocat.

OLIVIER BUREAU

### BON PLAN

#### Issy vend du matériel pas cher

Issy-les-Moulineaux, en partenariat avec AgoraStore, site d'enchères citoyennes, vend son matériel devenu inadapte : dès aujourd'hui, il brade imprimantes et cartouches, avant de se délester, d'ici à la fin mars, de mobilier ou de matériel sportif. Les prix défient toute concurrence : le mois dernier, chaises, tables ou pupitres pour enfants sont partis à 5 € pièce. Les internautes, après validation de leur inscription, peuvent enchérir en quelques clics sur les lots sélectionnés en vitrine. Une fois l'enchère terminée, un courriel leur indique les modalités de paiement et de retrait de leur nouvelle acquisition.

www.agorastore.fr/issy

### CHIFFRE

# 100

CHAUFFEURS DE BUS

#### à embaucher



Si vous avez toujours rêvé de prendre le volant d'un bus rempli de passagers, c'est le moment ou jamais. La RATP recrute actuellement 100 conducteurs et conductrices en Ile-de-France. Des emplois en CDI avec formation au permis D prise en charge par l'entreprise. Le salaire de base est de 1 760 € sur treize mois. Pour postuler, il suffit d'avoir au moins 21 ans et d'être titulaire du permis B. Jeune ou moins jeune, avec ou sans diplôme... Pour postuler, envoyer son CV avant le 31 janvier à l'adresse suivante : coop-ratp.93231@pole-emploi.fr.

(L.P./JEAN-BAPTISTE QUEYRIN)

### AUJOURD'HUI

**Antony, 18 heures à 20 heures.** Les Rencontres ville-entreprises 2011, organisées par la ville d'Antony, doivent permettre de mettre en rapport les sociétés implantées dans la commune et les élus, parmi lesquels Jean-Yves Sénant, le maire (UMP), et Jean-Paul Dova, son adjoint en charge du développement économique et de l'emploi. Pour échanger, les participants se retrouveront autour d'un cocktail, de 18 heures à 20 heures, au restaurant l'Envol du lycée professionnel Théodore-Monod.

### LA DÉFENSE

## La tour Phare guide les projets 2011

**S**ouires et optimisme étaient de mise hier soir au sous-sol de la tour Opus 12, à la très courue cérémonie des vœux de l'Etablissement public d'aménagement de La Défense Seine-Arche (Epadesa), présidé par Joëlle Ceccaldi-Raynaud (UMP), maire de Puteaux. Après une année 2010 difficile pour tout le monde et pas très riche en inauguration pour La Défense (exception faite de celle de la tour CB 21, première

reconstruction du plan de renouveau), 2011 s'annonce un peu plus dynamique. Parmi les atouts du quartier : un prix de location des bureaux à moins de 600 €, inférieur aux 750 € du marché parisien, a souligné hier la présidente de l'Epadesa. L'année débutera avec la pose de la première pierre de la tour Carpe Diem en février, cérémonie reportée faute d'avoir pu se dérouler en octobre dernier, un jour de grève et avec

un ministre (Jean-Louis Borloo) sur le départ... Joëlle Ceccaldi a aussi confirmé hier la livraison en mars de la tour First (ancienne tour Axa), deuxième projet de reconstruction, et silhouette incontournable du quartier d'affaires. Le cabinet d'audit Ernst & Young, déjà installé dans le Faubourg-de-l'Arche, y a loué 33 500 m<sup>2</sup> pour y regrouper tous ses collaborateurs. L'été prochain devrait également être livrée la nouvelle salle des

marchés de la Société générale, l'immeuble Basalte, un bâtiment de cinq étages construit sur dalle au-dessus du boulevard Circulaire. Enfin, selon la présidente et le directeur de l'Epadesa, les premiers travaux de la tour Phare (300 m, la plus haute de La Défense) devraient pouvoir être lancés, malgré les deux recours déposés la semaine dernière contre ce projet, d'ici la fin de l'année.

F.H.